

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

5. Annexes

5.1.2 Plans des servitudes
d'utilité publique

Échelle: 1/5000 ème

Pièce N°5, 1.2.18

Arêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Dider - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
info@trianglevert.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.83.83.33.39
info@trianglevert.fr

- Légende.**
- Limite de commune
 - A-4 Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux
 - A-5 Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
 - AC.1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC.1 Périmètre de protection des monuments historiques
 - AS.1 Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux potables et minérales
 - AS.1 Périmètre de protection immédiat
 - AS.1 Périmètre de protection rapproché
 - AS.1 Périmètre de protection éloigné
 - EL.7 Servitudes d'alignement des voies publiques
 - I.1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
 - I.3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques
 - I.4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
 - PM.1 Servitudes relatives aux Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
 - PM.1 Zone Rouge
 - PT.2 Servitudes relatives aux transmissions radioléctriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception : faisceau hertzien de Arconville à Breuches
 - PT.3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications
 - T.4 - T.5 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes au ballastage et au dégagement des aéroports civils et militaires
 - T.7 Servitudes relatives aux relations aériennes : servitudes inhérentes à la B.A 116

Plan du territoire intercommunal

